

De la bonne manière de faire la guerre. Analyse de quatre gravures dans les Œuvres de Champlain

François-Marc Gagnon

Volume 10, Number 1-2, avril-août 1977

Sur la Nouvelle-France : documents et questionnements

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/500432ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/500432ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (print)

1708-9069 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, F.-M. (1977). De la bonne manière de faire la guerre. Analyse de quatre gravures dans les Œuvres de Champlain. *Études littéraires*, 10(1-2), 125-144.
<https://doi.org/10.7202/500432ar>

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 1977

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

DE LA BONNE MANIÈRE DE FAIRE LA GUERRE

*analyse de quatre gravures
dans les Oeuvres de Champlain*

françois-marc gagnon

Sur les quelques gravures qui illustrent les *Oeuvres* de Champlain, quatre sont consacrées à des scènes de combat. Cette proportion est significative. Non seulement Champlain a souvent manifesté un goût particulier pour l'art militaire, mais il partage l'idéologie de conquête qui anime les premières phases de l'installation des Blancs en Amérique. La première de ces gravures relève du cycle des explorations sur la côte atlantique; les trois autres, des guerres iroquoises.

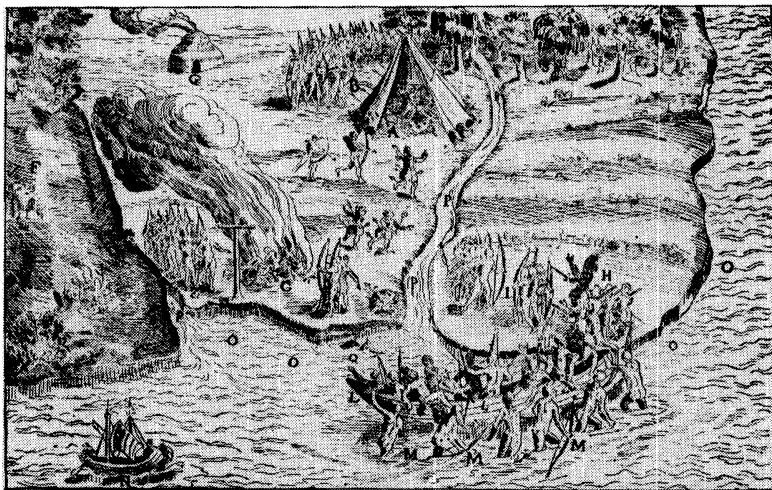
La première gravure (Pl. 1) n'est pas titrée. Elle représente un épisode malheureux de l'expédition de Poutrincourt sur la côte atlantique, en 1606. Champlain nomme l'endroit le « port Fortuné »,

... qu'avions nommé de ce nom pour le malheur qui nous y arriva (L 255).

Laverdière identifiait ce lieu avec le port de Chatham (*id.* note 2); Samuel E. Morison, avec *Stage Harbor* sur le *Cape Cod*¹ ce qui nous situe à peu près dans la même région. Comme la gravure entend illustrer le texte, il va de soi qu'il faut chercher, dans le texte de Champlain, l'intention de la gravure. Nous verrons ensuite comment la gravure met en oeuvre cette intention. Les premiers contacts entre les Français et les Indiens de Port Fortuné semblent avoir été amicaux. Vu leur situation, ces Indiens devaient être des algiques orientaux probablement des membres de la tribu des Wampanoags² qui s'illustreront à la fin du XVII^e siècle dans ce

¹ *Samuel de Champlain, Father of New France*, Boston, Toronto, Little, Brown and Company, 1972, pp. 84-85.

² A. G. Bailey, dans *The Conflict of European and Eastern Algonkian Cultures, 1504-1700*, U.T.P., 1969, p. 3 les désigne comme les « Wampanoags of Cape Cod ».



Pl. I. Samuel de Champlain *Port Fortuné*, dans l'édition de 1613 des *Voyages*. . . Photo P.S. Doyon.

qu'on appellera la *King Philip's War*. Très vite cependant, ces bonnes relations se gâtèrent. Il faut sans doute chercher la cause de ce brusque changement dans la fâcheuse habitude qu'avaient les Blancs d'« amener un sauvage » avec eux pour les aider à se diriger dans les eaux côtières où ils tentaient de sa frayer un chemin.

. . . **abbordans la terre, le sauvage s'en fuit qui avoit en crainte que l'on ne l'emmenast à d'autres sauvages plus au midy, qui sont leurs ennemis, à ce qu'il donna à entendre à ceux qui estoient dans la chaloupe. . . (L 251)³.**

Les hommes de Poutrincourt avaient peut-être raison. Quoi qu'il en soit, « 8. ou 9. jours après », le comportement des Indiens commença à donner de l'inquiétude.

. . . **les sauvages abbatoient leurs cabannes & envoyoient dans les bois leurs femmes, enfans & provisions, & autres choses qui leur estoient nécessaires pour leur vie, qui nous donna soubçon de quelque mauvaise intention. . . (L 251).**

Poutrincourt en conclut qu'« ils avoient envie de jouer quelque mauvais tour » et après avoir fait la ronde, commanda

³ Nous citons l'édition Laverdière (L) et la pagination en numérotation continue de cette édition. Nous avons modernisé la typographie, mais non l'orthographe du texte de Champlain.

« de faire embarquer tout ce qui estoit à terre », sauf le cuisinier et deux de ses compagnons qui avaient à faire du pain pour le voyage de retour.

On leur dit que les sauvages avoient quelque mauvaise intention & qu'ils fissent diligence, afin de s'embarquer le soir ensuivant, scachans qu'ils (les Indiens) ne mettoient en execution leur volonté que la nuit, ou au point du jour, qui est l'heure de leur surprise en la plupart de leurs desseins (L 253).

Mais quand, le soir venu, on vint pour les chercher et les ramener au navire

... Ils refuserent, quelques remontrances qu'on leur peust faire, & des risques où ils se mettoient, & de la desobeissance qu'ils portoient à leur chef. Ils n'en feirent aucun estat. . . (L 253).

Ils avaient même réussi à soudoyer deux des Français envoyés pour les chercher « pour manger des galettes qu'ils prendrent sur le pain, que l'on avoit fait ». Mal leur en prit. Comme on s'en doutait, au point du jour, « les sauvages (. . .) vindrent doucement par dessus un petit costau au nombre de 400. & leur firent une telle salve de flesches, qu'ils ne leur donnerent pas le loisir de se relever, sans estre frappez à mort. » Certains réussirent tout de même à donner l'alerte, « une partie tomba morte dans l'eau » et d'autres s'enfuirent « tout lardez de coups de flesches, dont l'un mourut quelque temps après » (L 254). Toute cette commotion donna le branle à ceux qui étaient dans la barque et 15 ou 16 des membres de l'expédition, sautant dans une chaloupe, vinrent à la rescousse. Ce que voyant, les Indiens disparurent aussitôt dans la forêt. Frustrés de ne pouvoir tirer vengeance sur le coup de l'incident, les Français enterrèrent leurs compatriotes près d'une croix qui avait été plantée là, la veille. Mais trois heures après les Indiens revinrent sur place et, bien que de la barque on leur tirait dessus à « coups de petits espoirs de fonte verte », réussirent à exhumer les corps et les brûlèrent. On dut revenir à terre et réenterrer les morts sans pouvoir « s'en venger pour ce coup » (L 255).

Si la suite du récit dans Champlain révèle comment on entendit tirer vengeance de ces Indiens, c'est plutôt dans Lescarbot qu'on apprend exactement ce qui se passa. La « vengeance » consista à « charpente(r) et taille(r) en

pièces » six ou sept indigènes et à emporter « quelques têtes comme trophées » à Port-Royal⁴. Champlain conclut :

... nous ne nous retirâmes qu'avec le contentement que Dieu n'avoit laissé impuny le mesfait de ces barbares (L 260).

La vengeance française aurait été plus brutale, si on l'avait mieux organisée et si on avait eu plus de temps. Mais la vue des blessés, « à qui les playes empiroient à faute d'onguens » (L 260), décida Poutrincourt de donner l'ordre du retour avant qu'on ait pu faire davantage.

Bien que nous aurions interprété autrement un incident qui se termine avec des morts et des blessés et le retrait définitif des Français de la région, Champlain ne semble pas l'avoir perçu comme une défaite française. Vengeance avait été tirée de ces « barbares ». L'honneur était sauf ! Certes, il y avait eu des pertes du côté français et la représaille n'avait pas été aussi complète qu'on l'aurait voulu. Mais on tenait toute prête l'explication de ce double contre-temps. Les victimes du côté français avaient subi le juste châtement de leur « désobéissance ». Par ailleurs, on n'avait pu tirer meilleure vengeance des Indiens parce qu'ils s'étaient « enfuis » chaque fois qu'une confrontation avait été tentée avec eux. Nul doute que cette stratégie indienne parut pure couardise à Champlain et à ses hommes.

Tel est donc le récit que la gravure entend illustrer. Si elle n'est pas titrée, cette gravure s'accompagne tout de même d'une longue légende où les lettres (de **A** à **S**) qu'elle porte sont expliquées. Cette légende constitue une lecture de la gravure qu'il importe de faire dans l'ordre où on nous le propose parce que, comme nous le verrons, cet ordre n'est pas quelconque. **A** et **B** nous montrent d'abord nos désobéissants et leur juste châtement. Une troupe innombrable d'Indiens reliés à la forêt **S** qui ferme le haut de la composition leur tire dessus sans merci. Mais au lieu de nous inviter à suivre en **D** (la lettre manque sur la gravure) le sort des trois Français qui bien que « lardés de flesches » tentent de s'enfuir vers le rivage, ou même en **Q**, les deux qui périrent noyés en nageant vers la barque, on nous invite à contempler

⁴ Cf Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France. Le Comptoir, 1604-1627*, Montréal, Paris, Fides, 1966, p. 61 qui cite Lescarbot.

en **C** et en **E** le sacrilège des Indiens brûlant les corps des « François qu'ils avoient tués ». La croix qui paraît à cet endroit indique le lieu du forfait. Le reste de la légende, sauf quelques indications topographiques, est consacré à la représaille française. Bien que le récit de Champlain ne l'autorise pas vraiment, on nous présente en **H** les « François à terre chargeans les sauvages », en **I**, les « Sauvages des-faits par les François » et en **M** les « Sauvages autour de la chaloupe qui furent surpris par nos gens ». Nous sommes loin de la vérité, mais nous sommes proches de l'intention de Champlain. Il s'agit moins de représenter une défaite des Blancs qu'une demi-victoire indienne⁵. Tout d'ailleurs dans la composition de la gravure concourt à imposer cette idée. Il faut remarquer que la gravure situe l'action dans un paysage et que ce paysage est très marqué du point de vue topographique. La terre s'y trouve divisée par le milieu par le « petit ruisseau » **P**. D'un côté, c'est la plaine ouverte tout juste fermée par l'orée d'un bois **S** au sommet de la composition. De l'autre, la terre comporte la « montaigne sur le port » que n'isole pas vraiment le « ruisseau venant de certins marescages » en **R**. À la plaine de droite s'oppose donc la terre bosselée et marécageuse de gauche. Or il est facile d'apercevoir que ces deux terres sont respectivement associées aux Blancs défaisant les Indiens sur la droite et aux Indiens perpétrant leurs forfaits contre les Blancs sur la gauche. Il s'agit là très certainement d'une interprétation symbolique des lieux parce qu'elle est en contradiction avec ce que Champlain savait de leur géographie véritable. Que l'on compare, en effet, la gravure à la carte de Port Fortuné (L 255) que Champlain a aussi produite. On constatera aussitôt que la montagne **R** de cette carte « qui descouvre de fort loin » et qui correspond à **F** sur la gravure, a changé de côté, sur celle-ci. Elle est passée à gauche, de l'autre côté du

⁵ Le reste de la légende concerne ou des indications topographiques (**F**, **R**, **P**, **O** et **S**) ou ethnographiques (**G**). La « cabanne des sauvages » dépeinte en **G** n'est pas sans rappeler l'habitation de forme conique qu'on voit dans le coin supérieur gauche de la grande carte de 1612 de Champlain où elle est désignée comme « la forme des cabannes almouchicois ». Par contre, les symboles correspondant aux maisons indiennes sur la carte de Port Fortuné (L 255) représentent plutôt des *maisons longues*, ce qui est plus conforme à ce que nous savons de l'habitation de ces Algiques orientaux.

ruisseau **R** de la gravure (noté en **Q** sur la carte). Pourquoi ce déplacement insolite de la topographie, sinon pour distinguer symboliquement un lieu indien (mauvais) d'un lieu bon (français) ? Or qu'est ce lieu « bon », ce lieu approprié, sinon le champ de batailles délimité au Nord par la forêt et au Sud par la mer où les Indiens refusent la confrontation armée, préférant opérer de la forêt ou des marécages et de la montagne, lieux impropres aux batailles rangées ? On aura compris que derrière ces interprétations des lieux se dessinent deux conceptions de l'art militaire. Certes, Champlain ne l'entend pas ainsi, pour qui il n'existe qu'une conception de l'art militaire, celle de son temps et des siens.

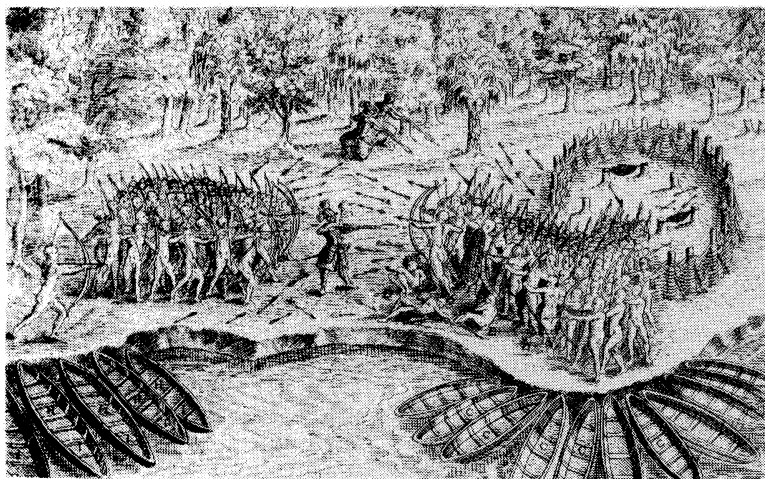
Sur cette première distinction des lieux vient s'y greffer une autre, concernant les effectifs en présence. Sur la terre « indienne », les Blancs sont « lardés de flesches » et leurs corps sont « bruslez » ; alors que sur la terre « blanche » les Indiens sont « desfaits », voire même « surpris ». Quand les Indiens l'emportent, c'est par le nombre, alors que les Français débarquant et fonçant vers les Indiens en **I**, l'emportent par la vaillance. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de la disproportion de la « chaloupe » **L** et par rapport à la barque **N** et par rapport au groupe Indien en **I**.

La conclusion s'impose. Pour le graveur, il importait de montrer la supériorité des conceptions militaires européennes sur celles des Indiens. En dernière analyse, le message de la gravure est culturel. Nous croyons pouvoir étayer cette conclusion par l'analyse des trois autres gravures de notre *corpus*.

La seconde gravure (Pl. 2) nous situe dans un tout autre contexte. Elle est titrée sans équivoque : « Deffaite des Yroquois au Lac Champlain » (L 344). L'affrontement ici dépeint a eu lieu le 29 juillet 1609⁶.

Champlain caressait depuis longtemps le projet d'explorer le pays des Iroquois. Le 18 juin, il partit de Québec « pour faire les découvertures du pays en Yroquois, où je devois aller avec les Montagnets nos alliez » (L 321). À la hauteur de

⁶ Pour le contexte historique, voir M. Trudel, *op. cit.*, pp. 161-167.



Pl. II. Samuel de Champlain, *Défaite des Yroquois au Lac Champlain* dans l'édition de 1613 des *Voyages*. . . Photo : APC.

l'actuel Batiscan on fit rencontre des « Ochateguins⁷ & Algoumequins qui venoient à Quebecq, pour nous assister aux descouvertes du pays des Yroquois, contre lesquels ils ont guerre mortelle, n'espargnant aucune chose qui soit à eux » (L 323). La troupe ainsi grossie se rendit jusqu'à « l'entrée de la riviere des Yroquois » c'est-à-dire le Richelieu. Puis, on remonta le cours de cette rivière jusqu'au lac Champlain. On ne rencontra les Iroquois Agniers que le 29 juillet, au sud du lac Champlain, à l'endroit où il communique avec le lac Georges, près de l'actuelle Pointe de Ticonderoga⁸. Après

⁷ On sait que ce terme désigne les Hurons (dans le cas présent des Arendarhonons) que Champlain rencontre alors pour la première fois.

⁸ Voir carte dans B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic. A History of the Huron People to 1660*, Montréal et Londres, McGill — Queen's University Press, 1976, vol. I, p. 150.

une nuit passée en invectives de part et d'autre « comme on a accoutumé à un siege de ville » note Champlain (L. 342), la bataille s'engage « le jour venu ».

Je vey sortir les ennemis de leur barricade, qui estoient près de 200. hommes forts & robustes à les voir, qui venoient au petit pas audevant de nous, avec une gravité & assurance qui me contenta fort à la teste desquels y avoit trois chefs. Les nostres aussi alloient en mesme ordre & me dirent que ceux qui avoient trois grands pannaches estoient les chefs, & qu'il n'y en avoit que ces trois, & qu'on les recognoissoit à ces plumes, qui estoient beaucoup plus grandes que celles de leurs compagnons, & que je feisse ce que je pourrois pour les tuer. Je leur promis de faire ce qui seroit de ma puissance, & que j'estois bien fasché qu'ils ne me pouvoient bien entendre pour leur donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis, & que indubitablement nous les desferions tous; mais qu'il n'y avoit remede, que n'estois tres-aise de leur montrer le courage & bonne volonté qui estoit en moy quand serions au combat.

Aussitost que fusmes à terre, ils commencerent à courir quelque deux cens pas vers leurs ennemis qui estoient de pied ferme, & n'avoient encores aperçeu mes compagnons, qui s'en allerent dans le bois avec quelques sauvages. Les nostres commencerent à m'appeler à grands cris : & pour me donner passage ils s'ouvrirent en deux, & me mis à la teste, marchant quelque 20. pas devant, jusqu'à ce que je fusse à quelque 30. pas des ennemis, où aussitost ils m'aperceurent, & firent alte en me contemplant, & moy eux. Comme je les veis esbranler pour tirer sur nous, je couchay mon arquebuse en Joué, & visay droit à un des trois chefs, & de ce coup il en tomba deux par terre, & un de leurs compagnons qui fut blessé, qui quelque temps après en mourut. J'avois mis quatre balles dedans mon arquebuse. Comme les nostres virent ce coup si favorable pour eux, ils commencerent à jeter de si grands cris qu'on eust pas ouy tonner; & cependant les flesches ne manquoient de costé & d'autre. Les Yroquois furent fort estonner, que si promptement deux hommes avoyent esté tuez, bien qu'ils fussent armez d'armes tissues de fil de cotton, & de bois à l'espreuve de leurs flesches. Cela leur donna une grande apprehension. Comme je rechargeois, l'un de mes compagnons tira un coup de dedans le bois, qui les estonna derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, & se mirent en fuite, & abandonnerent le champ, & leur fort, s'enfuyans dedans le profond des bois . . . (L 342-4).

Tel est l'événement illustré par la gravure. Une fois de plus celle-ci s'accompagne d'une légende qui en identifie chaque élément. Le graveur a fait preuve de négligence en distribuant les lettres sur sa représentation. **A, F, G** et **K** sont expliqués dans la légende mais ne paraissent pas sur la gravure. **H** est mal placé. On l'attendrait près du groupe indien sur la gauche et non dans les canots où paraît déjà la lettre **I**. Laverdière avait déjà fait toutes ces remarques, mais il indiquait aussi

qu'il était facile de suppléer les lettres manquantes sur la gravure (L 344). La raison en est que la gravure illustre si directement le texte qu'on n'a pas de peine à en voir partout le reflet. Une différence avec le texte saute d'autant plus aux yeux. La gravure dépeint les guerriers iroquois dans toute leur nudité, alors que Champlain indiquait explicitement qu'ils étaient « armez d'armes tissées de fil de coton & de bois à l'espreuve de leurs flesches ». À cette époque, Champlain n'était pas encore familier avec des armures. Après son séjour en Huronie, il aura eu le loisir d'en observer de plus près et en fera le dessin qui sera gravé (L 569). Par ailleurs, certaines incongruités de la gravure, comme la présence de palmiers dans la forêt, le fond plat des canots qui paraissent creusés dans des troncs d'arbre plutôt que faits d'écorce de bouleaux, la présence des hamacs dans le fort des Iroquois et le style des coiffures indiennes s'expliquent par l'influence des gravures de Théodore de Bry, dont le graveur de Champlain s'est inspiré⁹. De plus de conséquence pour l'interprétation de la gravure est sa composition. On y distingue trois lieux marqués : le fort des Iroquois sur la droite, la rive où a lieu l'engagement des adversaires et fermant la composition sur le haut, l'orée du bois. Cette disposition des lieux n'est pas quelconque. Champlain la note explicitement dans son texte, quand il déclare en finale que les Iroquois « abandonnerent le *champ*, & leur *fort*, s'enfuyans dedans le profond des *bois* ». Le « champ » (de bataille), le « fort » et le « bois », voilà nos trois lieux symboliques. Au lieu d'une division bipartite comme nous l'avons dans la représentation de Port Fortuné, on nous propose une division tripartite du paysage. Cette répartition des lieux est à son tour classique.

⁹ Voir, à ce sujet, *Premiers peintres de la Nouvelle-France*, Ministère des Affaires culturelles, 1976, tome II, Pl. 15 et Pl. 17. B. G. Trigger, *op. cit.*, I, p. 253 a voulu voir dans ces incongruités, contre S. E. Morison, *op. cit.*, pp. 110-111, la preuve que Champlain n'était pas l'auteur de la gravure (ou du moins, de dessin qui lui servit de fondement). Nous ne pouvons le suivre sur ce point. L'art de Champlain est plus respectueux des conventions esthétiques de son temps que de la réalité. Ou, plutôt, la réalité qu'il peint, est moins celle qu'il y voit que celle qu'il connaît, c'est-à-dire une réalité filtrée par des modèles culturels, dont les gravures de T. de Bry forment l'essentiel. Voir là-dessus les remarques pénétrantes de E. H. Gombrich, *Art and Illusion*, Phaidon (1960), 1972, p. 58 et suiv.

C'est celle que Champlain pouvait le plus facilement transposer à partir de son expérience européenne. L'échange d'insultes entre les deux armées avant l'engagement de la bataille lui était aussi familier. Il notait qu'on procédait « comme on a accoustumé à un siege de ville ». Son seul regret fut de ne pas pouvoir, à cause de son ignorance des langues indiennes, « donner l'ordre & façon d'attaquer leurs ennemis ». Il s'en consola en prenant conscience que l'effet de surprise créé par les armes à feu suffisait à lui assurer la victoire. Une fois de plus, le modèle culturel de la manière appropriée de mener les combats fait sentir sa présence et les moeurs militaires indiennes ne sont pas appréciées pour ce qu'elles sont. Elles sont même critiquées sans merci quand elles ne se conforment pas d'assez près au modèle européen. On peut lire un peu avant le passage que nous citait une de ces critiques.

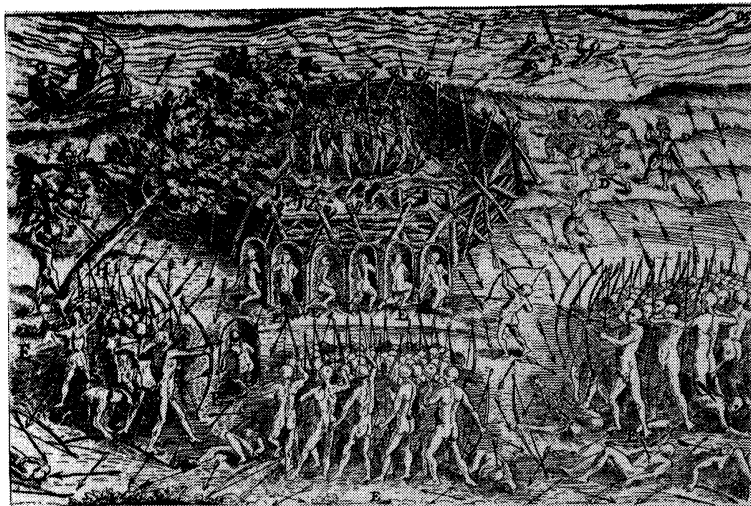
Toute la nuit ils se reposent sur la descouverte des avant-coueurs, qui est une tres mauvaise coustume en eux : car quelque fois ils sont surpris de leurs ennemis en dormant, qui les assomment, sans qu'ils ayent le loisir de se mettre sur pieds pour leur defendre. Reconnoissant cela je leur remonstrois la faute qu'ils faisoient, & qu'ils devoient veiller, comme ils nous avoient veu faire toutes les nuits, & avoir des hommes aux agguets, pour escouter & voir s'ils n'apperceuroient rien; & ne point vivre à la façon comme bestes » (L 334).

L'opposition entre la nature et la culture est donc explicite, puisqu'on a le choix entre « vivre comme bestes » ou vivre (et se battre) à l'europpéenne. La « Deffaite des Yroquois au Lac Champlain » démontrait *a contrario* que si on se battait selon *la culture*, on était assuré de la victoire.

La troisième gravure (Pl. 3) de notre *corpus* intitulé « Fort des Yroquois » entendait le démontrer une autre fois. Il s'agit encore d'un épisode de la guerre contre les Iroquois¹⁰, se situant l'année suivante (le 19 juin 1610) près de l'embouchure de la « riviere des Yroquois ». Arrivé près du fort des Iroquois, Champlain est impressionné par le re-tranchement.

Je m'approchay de la barricade des ennemis pour la reconnoistre. Elle estoit faite de puissants arbres, arrangez les uns sur les autres en rond, qui est la forme ordinaire de leurs forteresses (L 362).

¹⁰ Pour le contexte, voir M. Trudel, *op. cit.*, p. 170 et suiv.



Pl. III. Samuel de Champlain Fort des Iroquois, dans l'édition de 1613 des *Voyages*. . . Photo P.S. Doyon.

Aussitôt la bataille s'engage. On tire de l'arquebuse, mais on reçoit des flèches. Champlain est blessé « d'un coup de flesche qui me fendit le bout de l'oreille & entra dans le col ». Retirant l'engin, il constate qu'il est ferré « par le bout d'une pierre bien aigue ». Cela n'arrête pas Champlain ni ses hommes et on continue à tirer de l'arquebuse sur les Iroquois « appuyés sur le bord de leur barricade » (L 363). Cette manœuvre ne décide pas encore le sort de la bataille. Pis encore, les munitions commencent à baisser. Il faut donc changer de tactique.

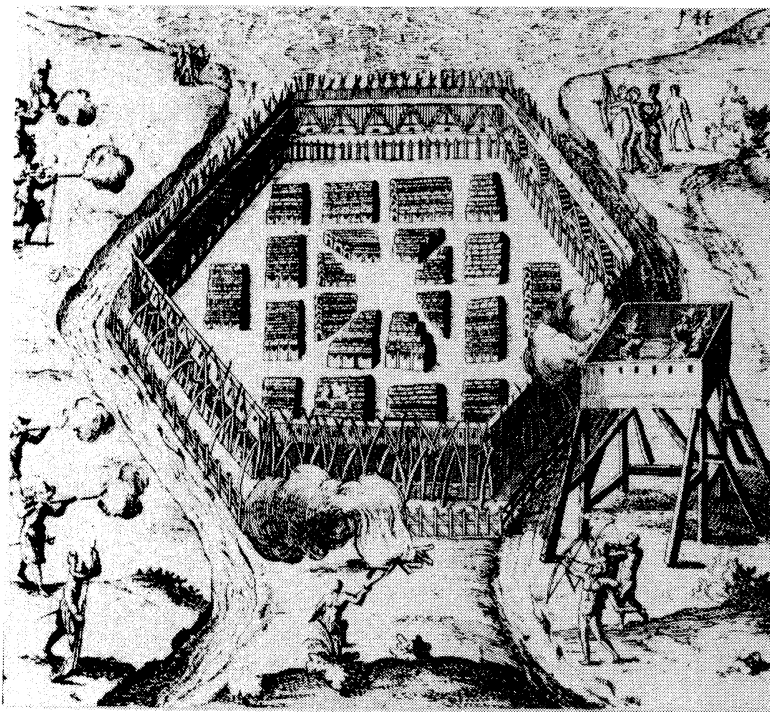
... je dy à tous les sauvages, qu'il les falloit emporter de force & rompre leurs barricades, & pour ce faire prendre leurs rondaches & s'en couvrir, & ainsi s'en aprocher de si près que l'on peust lier de bonnes corddes aux pilliers qui les soustenoient, & à la force de bras tirer tellement qu'on les renversast, & par ce moyen y faire ouverture suffisante pour entrer dedans leur fort : (. . .) & aussi qu'ils eussent à se mettre quelque quantité après de grands arbres qui estoient proches de ladite barricade, afin de les renverser dessus pour les accabler. . . (L 363).

Au moment où on allait mettre ce plan à exécution, Champlain reçoit du renfort. Le sieur des Prairies et ses compagnons arrivent à la rescousse.

Comme je le vis, je fis cesser nos sauvages qui rompoient la forteresse, afin que les nouveaux venus eussent leur part du plaisir (L 364).

C'est donc avec une ardeur redoublée qu'on met en oeuvre le plan de Champlain. On réussit finalement à faire une ouverture dans la barricade pour permettre l'entrée dans le fort à « quelque vingt ou trente, tant des sauvages que de nous autres (. . .), l'espée en la main » (L 364). Se voyant perdus, les Iroquois ne firent pas « beaucoup de résistance ». Certains s'enfuirent mais se noyèrent dans la rivière. Quinze furent fait prisonniers.

« Voilà donc avec la grace de Dieu la victoire obtenue, dont ils nous donnerent beaucoup de louage », conclut Champlain. Comme dans les deux autres cas que nous avons examinés, la légende qui l'accompagne permet d'interpréter le détail de la gravure. C'est le seul cas où on ne peut pas relever d'erreurs de correspondance entre les lettres et la légende. **A** désigne « le fort des Yroquois ». En **B**, on voit l'un d'entre eux « se jettans en la riviere pour se sauver poursuivis par les Montaignetz & Aloumequins se jettant après eux pour les tuer ». En **D**, on trouve un portrait authentique de Champlain : il est celui qui est en train de recharger son arquebuse, car la légende indique qu'on voit à cet endroit : « le sieur de Champlain & 5. des Siens ». **E** situe « tous nos sauvages amis » un peu vaguement mais le récit de Champlain permet d'étoffer cette mention. En **F**, se trouve « le sieur des Prairies de S. Maslo avec ses compagnons » et en **G**, sa « chaloupe ». En **H**, on voit enfin un des « grands arbres coupés pour miner le fort des Yroquois ». Le modèle que le graveur avait en tête est clairement le modèle tripartite que nous avons décrit plus haut, sauf que la rivière au lieu de la forêt ferme le haut de la composition. Le « champ » et le « fort » se retrouvent ici, mais distribués à la verticale, un par-dessus l'autre, plutôt qu'à l'horizontale comme dans la représentation de la bataille de 1609. Cette différence s'explique assez par les circonstances. Dans le cas présent, les Iroquois n'eurent pas le loisir de sortir du fort et furent soumis à un encerclement que suggère fortement la gravure. La tactique de Champlain — l'approche de la barricade sous le couvert des boucliers et l'abattis d'un arbre — est parfaitement illustrée. Tout au long de son récit, Champlain se



Pl. IV. Samuel de Champlain Fort des Iroquois dans l'édition de 1619 des *Voyages...*, Photo P.S. Doyon.

montre maître de la situation. Ses ordres sont écoutés et exécutés. Il a tant d'emprise sur ses alliés qu'il peut suspendre une opération dans son milieu pour permettre au sieur des Prairies d'avoir sa « part du plaisir ». Cette gravure marque donc le sommet de l'acculturation indienne aux méthodes stratégiques européennes.

La quatrième gravure (Pl. 4) enfin décrit l'attaque d'un fort iroquois par Champlain et ses alliés hurons, en plein pays iroquois. Le récit de Champlain, on le sait, est malheureusement trop imprécis pour qu'on puisse situer exactement le lieu de l'attaque. Marcel Trudel ¹¹ a rappelé les trois hypo-

¹¹ *Op. cit.*, pp. 221-2, note 56.

thèses courantes à ce sujet. La plus ancienne, celle d'O'Callaghan était aussi celle de Laverdière (L 528 note 1) et situait l'événement au sud-est de Rochester, au lac Canandaigua. Elle n'est plus retenue aujourd'hui, plaçant le terme de l'expédition beaucoup trop loin. La seconde — celle que défend M. Bishop à la suite de Marshall — propose le lac Onondaga sur l'emplacement de la ville actuelle de Syracuse¹². Mais aucune preuve archéologique ne peut l'appuyer. Les auteurs récents semblent favoriser plutôt *Nichols Pond*, connu aujourd'hui sous le nom d'*Atkins Pond*¹³. A. G. Zeller¹⁴ qui défend cette dernière thèse fait remarquer que c'est la seule à avoir un fondement archéologique, dans les fouilles entreprises à cet endroit en 1955. *Atkins Pond* est à trois milles de Perryville et donc au sud du lac Oneida. Zeller ressuscite ainsi une opinion ancienne, celle du général John S. Clark, qui était arrivé à cette conclusion dès la fin du XIX^e siècle (1877). Curieusement, Lewis H. Morgan, le père de l'anthropologie contemporaine, ne connaissait apparemment que cette opinion de Clark et s'y rangeait sans discussion¹⁵. *Atkins Pond* était l'endroit de la bataille, on était en territoire onontagué. Il se peut, par contre, que de nouvelles fouilles viennent mettre en question cette hypothèse¹⁶.

La gravure porte dans le coin droit en haut « f. 44 » pour « folio 44 ». C'est en effet la place (entre les pages 43 et 44) qu'elle occupe dans l'édition de 1619. Ce détail ne sera pas corrigé quand la même gravure sera reprise dans l'édition de 1632 en page 259. C'est bien la preuve que l'éditeur de 1632 a simplement réutilisé une gravure préparée pour l'édition de 1619.

En décrivant le village iroquois, Champlain note simplement qu'il était situé

¹² *Champlain. The Life of Fortitude*, N. Y., A. A. Knopf, 1948, Appendice F.

¹³ Cf S. E. Morison, *op. cit.*, pp. 158-9.

¹⁴ *The Champlain — Iroquois Battle of 1615*, N. Y., 1962, 40 p.

¹⁵ *Houses and house-life of the american aborigenes*, U.C.P., (1881), 1965, p. 130.

¹⁶ Des recherches récentes ont exhumé plusieurs sites iroquois au sud-est de Syracuse. Cf James A. Tuck, « The iroquois confederacy », *Scientific American*, février 1971.

... proche d'un estang (...), où l'eau ne leur manquoit aucunement, avec quantité de gouttières qu'ils avoient mises entre-deux, lesquelles jettaient l'eau au dehors, & la mettoient par dedans à couvert pour estalndre le feu (L 531).

Le détail des gouttières faisant saillies entre les pieux de la palissade est noté dans la gravure. Cependant, elle montre aussi le village, longé par deux cours d'eau de chaque côté, notation qu'on ne retrouve pas dans le texte de Champlain. J. S. Clark, aux dires de L. H. Morgan, tenait ce détail pour objectif, puisque pour lui, le village. . .

... was situated upon the edge of a natural pond, covering ten acres of land, and between a small brook which emptied into the pond on the left and the outlet of the pond which passed it on the right. The space covered by the village site was about six acres of land. . .¹⁷

La palissade semble avoir été représentée avec grand soin. Champlain avait noté que

... leur Village estoit enclos de quatre bonnes palissades de grosses pieces de bois, entrelassées les unes parmy les autres, où il n'y avoit pas plus de demy pied d'ouverture entre-deux, de la hauteur de trente pieds, & les galleries, comme en maniere de parapet qu'ils avoient garnis de doubles pieces de bois, à l'espreuve de nos harquebusades. . . (L 530-1).

Le graveur a d'abord noté que la palissade comportait quatre rangs de pieux. Le premier, à l'extérieur est dépeint comme une clôture; le second, comme une série de grands pieux croisés, fort distancés; le troisième est la palissade proprement dite avec meurtrière, gouttière et escalier pour mener à la galerie courante qui en fait le tour; enfin, le quatrième à l'intérieur reproduit le premier à l'extérieur.

La gravure non seulement creuse une sorte de fossé médiéval autour du fort, mais donne à celui-ci la forme géométrique régulière de l'hexagone, ce qui est plus troublant. Si, à la rigueur l'archéologie pouvait donner un fondement objectif à l'idée d'un rang de quatre palissades autour d'un village iroquois¹⁸, ce genre de présentation hexagonale ne correspond nullement aux faits, les palissades affectant en général la forme d'un ovale très irrégulier.

¹⁷ L. H. Morgan, *op. cit.*, p. 130.

¹⁸ Voir une reconstruction de la palissade à quatre rangs de Cahiagué, village huron fouillé par Emerson et Russel, dans C. Heidenreich, *Huronie*. . ., Toronto, McClelland and Stewart ed., 1971, fig. 9.

L. H. Morgan était d'avis, toujours sur la base des recherches de Clark, que l'espace enclos par les palissades couvrait six acres de terrain :

... the houses are not only seen to be log houses, but arranged or constructed side by side in blocks, and the whole thrown together in the form of a square, with an open space in the center. The houses seem to be in threes and fours, and even sixes, side by side, and from sixty to one hundred feet in length; but if this conclusion is fairly warranted by the engraving, it might well be that each house was separated from its neighbor by a narrow open space or lane¹⁹.

La description de Morgan accepte donc comme objective la disposition des lieux proposée par la gravure. Qu'en était-il en réalité ? Paradoxalement, comme le note C. Heidenreich, rien n'est plus mal connu que la morphologie interne d'un village iroquois :

... virtually nothing is known about the internal arrangement (morphology) of the village²⁰.

Il faut donc se résoudre à se demander dans quelle mesure ces descriptions ne correspondent-elles pas à une interprétation d'une morphologie dont le principe échappait aux observateurs européens ? Le fait même qu'on trouverait dans Cartier une description analogue, à propos du village d'Hochelaga, n'est pas non plus très rassurant... Ne prouve-t-il pas que nous avons affaire à une interprétation courante d'un aspect de la réalité indienne qui échappe encore à nos archéologues. On ne s'étonne pas, non plus, que la gravure d'Hochelaga qui orne le *Delle Navigazioni e Viagi* de Ramusio offre quelques ressemblances avec la représentation de Champlain... Ces schémas constituent des essais de transposer les plans urbains circulaires à place centrale à la réalité indienne, qui obéissait peut-être à un tout autre système.

Enfin, la gravure de Champlain représente la *maison longue* avec des fenêtres sur les côtés et des cheminées dépassant le toit. On retrouve dans une autre de ses gravures (L 587) une représentation analogue, bien qu'elle ne puisse s'autoriser de ses propres descriptions écrites, ni de celles de Sagard ou des Relations.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 133.

²⁰ *Op. cit.*, p. 143.

Quel qu'ait été le dessin que Champlain avait fourni à son graveur, il ne fait pas de doute que sa gravure constitue une interprétation hautement conventionnalisée du réel. Même le texte de Champlain n'en autorise pas tous les détails. Pourtant, la gravure entend bien illustrer le propos de Champlain. C'est même cela qu'on serait tenté de perdre de vue en demandant à la gravure des renseignements qu'elle n'entend pas donner.

Quelle est l'intention de la gravure ici ? Représenter un village iroquois, sa morphologie, son système défensif, sa situation géographique ? Le texte de Champlain paraît autoriser cette interprétation :

Cy-devant est représenté comme ils fortifient leurs villes, & par ceste figure l'on peut entendre, & voir, que celles des amis, & ennemis, sont semblablement fortifiez (L 534).

Champlain avait pourtant dit quelques pages auparavant :

Vollà en effect la façon dont ils usent, tant en leurs fortifications qu'en leurs deffences, & bien plus forts que les villages des Attigouautan, & autres (L 531).

Voulait-il signifier en annonçant la gravure qu'elle avait, à ses yeux, un caractère synthétique et empruntait des traits tant à la morphologie des villages iroquois qu'à celle des villages hurons ? Quoi qu'il en soit, la gravure entendait-elle représenter le système de fortifications des villages indiens ?

On pourrait l'admettre si la gravure n'illustrait pas en réalité au moins deux autres épisodes également décrits dans le texte, à savoir la construction et l'utilisation du cavalier, d'une part, et la tentative de mettre le feu à la palissade iroquoise, d'autre part.

À propos du premier, Champlain note entre autres :

Nous nous approchâmes pour attaquer ce village, faisant porter nostre Cavalier par 200. hommes les plus forts, qui le posèrent devant ce village, à la longueur d'une picque, où je fis monter trois harquebusiers, bien à couvert des flesches & pierres, qui leur pouvoient estre tirées, & jettées (L 531).

Laverdière a noté que l'édition de 1632 porte « quatre » au lieu de « trois » arquebusiers et que la gravure en montre sept.

La tentative de mettre le feu à la palissade représentée au premier plan dans la gravure correspond également à un passage du texte :

... Inconsidérément un d'entre'eux mist le feu au bois, contre le fort de leurs ennemis, & tout au rebours de bien, & contre le vent, tellement qu'il ne fit aucun effect (L 532).

En plus de nous informer sur la manière dont « ils fortifient leurs villes », la gravure entend donc montrer certaines circonstances de l'attaque du fort iroquois par les alliés. Mais une scène de combat impliquerait qu'on représentât non seulement les attaquants mais aussi les adversaires. Le village iroquois est remarquablement vide d'habitants sur la gravure. Aussi, à replacer la gravure dans l'ensemble du texte de Champlain, on acquiert la conviction que le véritable thème de la gravure n'est ni de décrire le système de fortification des Iroquois, ni même de représenter le combat de 1615, mais d'analyser les causes de la défaite des alliés. C'est le sujet principal du texte qui accompagne la gravure. Champlain y critique le comportement de ses alliés hurons. Il leur reproche d'abord d'avoir donné l'alerte de leur présence aux Iroquois, avant le temps décidé pour la bataille :

Le lendemain, sur les trois heures après Midy, nous arrivasmes devant le fort de leurs ennemis, où les Sauvages firent quelques escarmouches les uns contre les autres : encore que nostre desseing ne fust de nous découvrir jusques au lendemain (L 528).

Cette précipitation est mise sur le compte de « l'impatience de nos Sauvages », mais surtout sur un manque de communication entre Champlain et ses alliés. Ceux-ci ont agi :

... contre mon advis, & ce qu'ils m'avoient promis. Ce qui m'esment à leur dire & user de parolles assez rudes, & fascheuses, afin de les inciter à se mettre en leur devoir, prevoyant que si toutes choses alloient à leur fantaisie, & selon la conduite de leur conseil, il n'en pouvoit reüssir que du mal à leur perte, & ruyne (L 529).

L'insistance est donc sur la parole. A l'« advis » donné précédemment, Champlain sent le besoin de substituer des « parolles assez rudes, & fascheuses », puisqu'il réalise que l'échange précédent n'a pas été vraiment efficace. La responsabilité de la défaite est mise sur le manque de communication entre Champlain et ses alliés.

Lors de l'attaque elle-même, les techniques militaires indiennes l'emportent sur les tactiques proposées par Champlain.

... comme on portoit le Cavalier, au lieu d'apporter les mantelets par ordre, & celui où nous debvions mettre le feu, ils les abandonnerent, & se mirent à crier contre leurs ennemis, en tirant des coups de flesches dedans le fort, qui, à mon opinion, ne faisoient pas beaucoup de mal aux ennemis. Mais il faut les excuser, car ce ne sont pas gens de guerre, & d'ailleurs qu'ils ne veulent point de discipline, ny de correction, & ne font que ce qui leur semblent bon (L 531-2).

La conséquence ne se fit pas attendre. Champlain ajoute bientôt :

... le desordre survint entre ce peuple, tellement qu'on ne pouvoit entendre : ce qui m'affligeoit fort, j'avois beau crier à leurs oreilles & leur remontrer au mieux qu'il m'estoit possible, le danger où ils se mettoient par leur mauvaise intelligence, mais ils n'entendoient rien pour le grand bruit qu'il faisoient, & voyant que c'estoit me rompre la teste de crier, & que mes remonstrances estoient vaines, & ne pouvant remedier à ce desordre, ny faire davantage : je me resolu avec mes gens de faire ce qui me seroit possible... (L 532).

Encore une fois, la parole est le motif central et, avec la parole, le manque de communication dans la mêlée et les cris qui fusent de toute part. Faisant le bilan de la situation, après qu'on eut décidé la retraite, Champlain concluait :

Au reste les Chefs n'ont point de commandement absolu sur leurs compagnons, qui suivent leur volonté, & font à leur fantaisie, qui est la cause de leur desordre, & qui ruyne toutes leurs affaires : Car ayant resolu quelque chose avec les principaux, il ne faudra qu'un belistre, ou de néant, pour rompre une resolution, & faire un nouveau desseing, si la fantaisie luy en prend. Ainsi les uns pour les autres ne font rien, comme il se peut veoir par ceste expedition (L 533).

Si Champlain met le doigt sur une des causes de son échec — son manque de communication efficace avec ses alliés — la cause véritable de ce manque de communication lui échappe. Il ne conçoit pas l'écart culturel qui le sépare de ses Hurons et met sur le compte de l'indiscipline ou de « la fantaisie » leur comportement, qui relève en réalité d'une conception différente de l'art militaire.

Si telle était l'intention de la gravure, on comprend qu'elle formalisait le plan du village iroquois en hexagone et en plan centré et axial. Son réseau de communications particulièrement clair s'oppose à la dispersion des alliés. Comme

l'essentiel était de faire sentir l'absence de relations d'un côté et leur surabondance de l'autre, on comprend qu'il n'était pas nécessaire de représenter les ennemis eux-mêmes dans le village. On comprend aussi que le graveur ait réduit à 13, les Blancs, et à 11, les Hurons représentés, et ait traduit, par leur disposition distancée dans l'aire picturale, leur manque de contact entre eux plutôt que représenté, de manière plus réaliste, la mêlée à laquelle le texte fait allusion. Six des Blancs sont représentés sur la gauche et les sept autres occupent la plateforme du cavalier. Les Hurons, enfin, forment de petits groupes de trois ou quatre sans contacts entre eux, ni avec les Blancs.

Toutes nos gravures relèvent donc d'un thème commun, celui de l'opposition de l'art militaire des Indiens à celui des Blancs, qui sont entre eux comme l'indiscipline et son contraire. Il ne s'agit donc pas d'opposer deux manières de concevoir la guerre correspondant à deux cultures différentes mais de condamner l'indiscipline dans l'un et l'autre camp comme la principale raison de la défaite. L'art militaire des Indiens paraissant fondé sur l'indiscipline (sauf dans le cas de l'ouvrage défensif des Iroquois d'*Atkins Pond*) est disqualifié. La victoire ne peut venir que de la conformité au modèle culturel des Blancs qui, lui, n'est jamais mis en question.

Université de Montréal